



Décision n° 1157 du 14 septembre 2023 portant nomination des membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

## LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 251-1 à L. 251-4 ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 février 2022 portant création du comité social d'établissement public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la décision n°1352 du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger du 19 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants du personnel au comité social d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le nombre de sièges attribués à chacune d'elle ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu les propositions de désignation de leurs représentants par les organisations syndicales,

## DÉCIDE

**Article 1**er – La directrice générale de l'Agence préside la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. En cas d'empêchement, elle est représentée par le directeur général adjoint de l'Agence ou un membre de la direction.

Elle est assistée par la secrétaire générale de l'Agence, ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

**Article 2** – Sont nommés à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnel :

- Sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU)
  - o Mme Clémence CHAUDIN, titulaire
  - o M. Anthony DELTOUR, titulaire
  - o Mme Alessandra DIAKHATE, titulaire

- o M. Arthur HAUSHALTER, titulaire
- o Mme Nadia KILANI, titulaire
- o M. Patrick SOLDAT, titulaire
- o Mme Emmanuelle BAGLIN, suppléante
- o M. Pierre BENECH, suppléant
- o M. Jérôme NASSOY, suppléant
- o Mme Magali POLLET, suppléante
- o Mme Irène SANCHEZ, suppléante
- o Mme Nicole TAGER, suppléante
- Sur proposition du syndicat général de l'éducation nationale CFDT (Sgen-CFDT)
  - o Mme LAHLOU Isabelle, titulaire
  - o M. Patrice RAFALIMANANA, titulaire
  - o Mme Pascale CANOVA, suppléante
  - o Mme Alzina DINAGARAN, suppléante
- Sur proposition de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
  - o M Claude BENARD, titulaire
  - o Mme Florence PASQUIERS, titulaire
  - o Mme Marlène AUSSILLOU, suppléante
  - o Mme Laure MOUDEN, suppléante

**Article 3** – La présente décision abroge la décision n° 0009 du 4 janvier 2023 nomination des membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

**Article 4** – La secrétaire générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence.

La Directrice Générale

Claudia SCHERER-EFFOSSE